

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 19 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

09 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 9

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-126-2022

Objet : Vente d'un ensemble foncier de 5 000 m² situé sur la Zone d'activités des Châteaux à Bracieux au profit de AXEREAAL (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction)

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUI, vice-président en charge du développement économique, rappelle qu'en date du 26 septembre 2022, le Conseil communautaire a autorisé le principe de céder une parcelle d'une surface de 5 000 m²

environ, située sur la Zone d'activités des Châteaux à Bracieux, au profit du groupe Axérial moyennant le prix de 20 € HT le m² dans le cadre de l'implantation d'une unité de brasserie d'environ 1 000 m² pour la dégustation et vente pour un ensemble d'environ 1 200 m².

Cette même délibération a autorisé Monsieur le Président à lancer les démarches nécessaires à cette implantation : permis d'aménager de la zone et étude de faisabilité d'implantation avec l'entreprise.

L'entreprise ayant présenté des premières esquisses architecturales du projet, validées sur le principe par l'architecte des bâtiments de France, elle confirme sa volonté d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de son projet conformément au projet de division parcellaire proposé.

Le périmètre de 5 000 m² porte, après proposition de division, sur les parcelles suivantes, qui feront l'objet d'une nouvelle numérotation après bornage : A28(a), A29(c), A290(e) et A292(partie).

Le Pôle d'évaluation domaniale a rendu un avis le 26 juillet 2022 évaluant entre 11.90 € et 11.96 € le m² selon la situation parcellaire. Cependant, au regard de la vitrine commerciale apportée par l'Avenue de Chambord, un accord a été convenu avec l'acquéreur sur un tarif de cession à hauteur de 20 € HT le m².

Afin de permettre la réalisation de ce projet et après en avoir fait la présentation en commission développement économique le 5 décembre 2022, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver la cession des parcelles cadastrées section A n°28(a), 29(c), 290(e) et 292(partie) d'une surface de 5 000 m², situées sur la Zone d'activités des Châteaux à Bracieux, au profit du groupe Axérial (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 20 € HT le m², soit un total de 100 000 € HT net vendeur, en dérogation à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à intervenir par décision afin d'ajuster la désignation des parcelles vendues après établissement du document d'arpentage par le géomètre ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes notariés nécessaires ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (Monsieur ALLANIC, Monsieur MARCILHAC, Monsieur JOLY et Madame CHAMPY votent contre et Madame GENDRIER, Monsieur CHAUVEAU, Madame MONGELLA et Madame BARRAUD-RODET s'abstiennent) :

- **APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section A n°28(a), 29(c), 290(e) et 292(partie) d'une surface de 5 000 m², situées sur la Zone d'activités des Châteaux à Bracieux, au profit du groupe Axérial (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 20 € HT le m², soit un total de 100 000 € HT net vendeur, en dérogation à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à intervenir par décision afin d'ajuster la désignation des parcelles vendues après établissement du document d'arpentage par le géomètre ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes notariés nécessaires ainsi que toute pièce relative à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits


Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président :



Gilles CLEMENT